



DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le 21/03/2024

ID : 026-212600886-20240318-DELIB2024_16-DE

S²LOW

Publié sur le site internet le 21 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024.16 Séance du 18 mars 2024

Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 18 mars 2024 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 12 mars 2024 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, M. Gilles GARNIER, Mme Laurence THON, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Stevie BONNARD, Mme Florence DEGOUGE, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : Mme Céline LOPEZ à Mme Mélanie PALCOUX, M. Jean-Michel SARZIER à Mme Florence DEGOUGE, Mme Caroline BILLION-REY à M. Claude VOSSEY, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL à Mme Élise CLÉMENT.

Excusé : M. Roger-Pierre ROLLAND, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU.

Conseillers municipaux présents : 22

M. Jérôme CAMACHO a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Création d'emplois non permanents pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité

Rapporteur : Nathalie ZAMMIT

Vu l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique, autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris,

Considérant que pour faire face aux besoins éventuels de renfort de personnel liés à l'accroissement d'activité, il est nécessaire de créer des emplois dans certains services de la commune, notamment aux services techniques, administratifs et périscolaires,

Entendu l'exposé de Madame le rapporteur,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

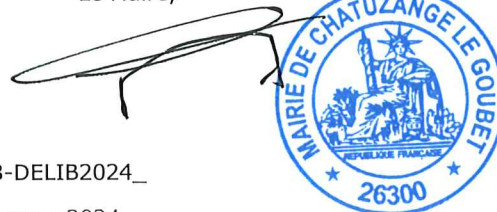
A l'unanimité,

- **CRÉE** des emplois non permanents à temps complet pour faire face à des besoins éventuels liés à un accroissement temporaire d'activité dans les grades suivants :
 - 2 emplois d'adjoints administratifs territoriaux,
 - 2 emplois d'adjoints techniques territoriaux,
 - 2 emplois d'adjoints d'animation territoriaux.
- **DIT** que l'agent contractuel devra justifier d'une expérience, d'un niveau d'études ou de diplômes considérés comme nécessaires pour l'accès à l'un des grades précités ;
- **PRÉCISE** qu'une enveloppe de crédits correspondant à la rémunération et aux charges sociales est inscrite au budget général de la Commune de l'exercice en cours ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à définir les besoins concernés ;
- **DÉCIDE** de fixer la rémunération des emplois au 1^{er} échelon du grade de référence.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20240318-DELIB2024_

Conseil Municipal du 18 mars 2024

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le 21/03/2024



ID : 026-212600886-20240318-DELIB2024_16-DE

